

Comité Technique SCL du jeudi 3 février 2022

Rencontre avec le CGE

Dans le cadre du COP 2020-2022, la DGCCRF, la DGDI et le Secrétariat Général de Bercy ont confié une mission au Conseil Général Economique (CGE) visant à identifier les scénarios d'évolution possibles du SCL.

A l'occasion de ce CT les élu·es ont rencontré les 2 auditeurs du CGE, Messieurs Pascal et Demercey. Ils nous ont rappelé les objectifs donnés dans leur lettre de mission. Le rapport final devrait être rendu, aux 2 directions de rattachement et au SG, fin mars / début avril. Le chef du SCL n'en aura pas communication. A ce jour, ils ont déjà rencontré :

- L'équipe de direction de l'Unité de Direction (UD) en entretiens individuels et collectifs, les RE au cours d'un CODIR ;
- Le personnel des laboratoires : Paris, Marseille, Lille, Rennes, Le Havre, bientôt Lyon. Les Antilles et La Réunion en visio ;
- Les Directrices Générales de la DGCCRF et DGDDI ;
- Le SG de Bercy ;
- La DREETS Bretagne (Pôle C), les DDPP 35 et 59, les DRDDI du Havre et de Lyon ;
- Les partenaires tels que DGAL, DGPR, ANSES, MNCPC, SQUALPI, DGFIP ;
- Les partenaires comme l'AFNOR, IRSN, SHFDS, COFRAC, IRCGN, CLEN/CLET ;
- Les laboratoires départementaux d'analyses (LDA) - Laboceca Bretagne Nord et LDA Nord.

Chaque représentation syndicale a fait part de ses craintes et interrogations au sujet de cet audit. **solidaires CCRF & SCL** a rappelé son refus de l'externalisation des analyses vers des laboratoires privés et les conséquences désastreuses d'une fermeture de site pour les agent·es et la perte de compétences induite lorsque les agent·es quittent le SCL (cf. déclaration préalable). Suite à leurs nombreuses entrevues les auditeurs ont pu constater que :

- Le SCL est un outil important pour ses partenaires. Il a toute sa place au sein de l'administration de l'Etat. Les directions de rattachement sont favorables au développement de l'activité du SCL.
- Il existe une volonté de concentrer les partenariats vers des structures publiques plutôt que vers un financement du privé. Le SCL n'a pas vocation à faire l'auto contrôle des entreprises. Pour les financements externes, le SCL bénéficie de crédits européens notamment pour la Douane et de coopération avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

Les auditeurs nous ont questionnés sur le statut des personnels de laboratoire, sur le SMIQSE (ils vont rencontrer Mme Courberand) et sur Odysée (ils ont rencontré le SICCRF).

En conclusion, les orientations proposées dans le rapport doivent être un support pour les deux directions générales dans leur approche de transformation du SCL. De toute façon il y aura encore rationalisation, rapprochement avec leurs conséquences... T. Picart devra construire un schéma de refonte avec un plan d'actions pour une mise en œuvre prévue pas avant 2023. Les auditeurs ont insisté sur l'accompagnement social qui devra être mis en place par l'UD.

Suite de l'ordre du jour du CT :

Approbation du procès-verbal du CT du 16 novembre 2021

Approuvé à l'unanimité

Schéma d'emplois 2022/PEA 2022, exécution du budget de 2021

Pour 2021, le montant de l'investissement en matériel est supérieur à ce qui a été noté dans le tableau fourni aux organisations syndicales (1.500.000 au lieu des 920.000 euros indiqués). Un autre document nous sera remis. Le SCL a eu un abondement important notamment de la CCRF de 550.000 euros ce qui a permis d'acheter tous les matériels dont l'achat était programmé en 2021.

L'UD n'a pas connaissance du PEA pour 2022. Par contre le schéma d'emploi est à 0 alors qu'il était à -7 en 2021.

Solidaires a alerté l'Unité de Direction sur le manque de personnels dans certains laboratoires et a demandé les conditions susceptibles de pouvoir pallier à ce manque. L'UD a indiqué qu'en règle générale le recrutement de contractuels était accordé en l'absence de concours comme c'est le cas pour l'activité microbiologie et aussi lorsqu'un pic d'activité s'annonce comme la crise de l'oxyde d'éthylène. Les demandes de contractuels sont négociées en ce moment lors des dialogues de gestion.

T. Picart a rappelé que l'UD ne se focalisait pas sur la réalisation des objectifs. Il faut des objectifs, pour autant tout dépend de l'environnement et des moyens que l'on peut y consacrer, s'il y a un manque de personnel, ce sont des explications recevables pour la non-réalisation des indicateurs.

Solidaires ne saurait se satisfaire de recrutement de contractuels et demande le recrutement d'un nombre conséquent d'agents titulaires sur plusieurs années pour palier la baisse de 15 % des effectifs en 10 ans.

Livret d'accueil

Présentation de ce document très complet, remis aux nouvelles et nouveaux arrivant-es lors de la réunion d'accueil. Interrogé par **Solidaires** sur l'absence des éléments pratiques de la vie quotidienne de l'agent-e notamment sur la rémunération (salaire, primes, retenues,...), l'UD indique avoir dû faire des choix, certaines informations seront présentées en direct comme un bulletin de salaire. Quelques modifications sont à apporter sur des adresses mail erronées.

Solidaires a demandé qu'au chapitre « **Prévention, santé, sécurité** », la nécessité de rappeler dans cette partie, l'obligation pour les chef-fes de service prévue par l'article 2-1 du décret 82-453 : « *Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.* »

Questions diverses

- **Point sur la situation sanitaire** : fin du télétravail obligatoire, reste le télétravail exceptionnel sur la base du volontariat (3 jours maximum). Ce télétravail doit être saisi dans Sirhius pour avoir la compensation de 2.5 euros/jour (versé trimestriellement).

Au mardi 1^{er} février, on dénombrait au total 80 cas de Covid+ au SCL depuis le début de la pandémie (9 collègues supplémentaires ces dernières semaines).

- **Formation théorique des B et C** : départ pour Tourcoing retardé à cause de ce taux de contamination. Un point est fait chaque fin de semaine. La formation en présentiel dans les laboratoires a été choisie pour éviter les situations d'isolement et des conditions de visio

compliquées par exemple pour les agent·es ayant des enfants au domicile.

- **Elections professionnelles** : elles auront lieu le 8 décembre 2022 avec un vote électronique. Une formation au vote électronique est prévue le 17 mars au niveau Bercy. Pour le SCL, il y aura un scrutin pour le CSA (ex CT + CHSCT) et une CAP spécifique pour l'ensemble des grades. Une phase de test va avoir lieu du 21 au 25 mars. Au SCL, il existe 8 contractuel·les à long terme et 20 contractuel·les à court terme. Ces collègues étaient habituellement rattachés à la CCP de la DGCCRF. Celle-ci va être supprimée. L'UD a demandé que ces agent·es soient rattachés à la CCP de l'Administration Centrale. Une réunion sera organisée avec les OS le 2 mars sur le sujet des élections suivi d'un GT à l'automne.

- **solidaires demande l'ouverture de négociations sociales au SCL**, à l'image de ce qui se fait actuellement à la DGCCRF et à la Douane. T.Picart répond que le SCL a un statut très particulier, on est un service rattaché à 2 DG et dépendant du SG pour les ressources financières. Les corps du SCL ont intégrés le RIFSEEP alors que la DGDDI et DGCCRF ne le sont pas. Nous avons donc une seule ligne de primes avec IFSE. N.De Bellis va saisir le SG pour mener ce projet.

solidaires revendique, notamment, dans le cadre de ces négociations :

- Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) : alignement sur le montant perçu par les agent·es de la DGFIP soit 106,76 € brut au lieu de 94,26 € aujourd'hui (cette indemnité compte pour la retraite).
- Revalorisation des barèmes indemnitaires A, B et C.
- L'amélioration des carrières au travers des promotions intra et inter catégorielles.

- **Problèmes de restauration à Lille et Lyon** : **solidaires** alerte l'unité de direction sur des problèmes de restauration rencontrés par nos collègues du SCL (Lyon et Lille au moins), notamment sur la baisse de qualité de la prestation ou fermeture de restaurants sans qu'une réponse ne soit apportée notamment à Lille.

- **Tableau de mutation** : le calendrier a été donné aux RE. L'échéancier de l'exploitation du tableau est équivalent à celui de l'année dernière.

- **Déménagement du laboratoire des Antilles** : le dossier suivi de près par T. Picart mais il a pris du retard. Le changement de site est souhaité pour le début du 2^{ème} semestre.

CT SCL –3 février 2022 - Déclaration préalable

A la lecture de la lettre de mission confiée au Conseil Général de l'Economie (CGE), **solidaires CCRF & SCL** fait part de ses vives inquiétudes sur les transformations envisagées comme l'externalisation des analyses et le regroupement de laboratoires.

Pour **solidaires**, les analyses doivent rester la compétence première des laboratoires du SCL ce qui est garant d'impartialité dans l'exercice des missions mais aussi de crédibilité pour le service public.

En externalisant ses analyses le SCL dépend des intérêts économiques de laboratoires privés. Certaines analyses jugées non rentables au bout d'un certain temps pourraient n'être plus réalisées par un prestataire. Ce risque est accru par le rachat de laboratoires concurrents par de grands groupes comme Eurofins. A Lyon, de nombreuses analyses dans le domaine des biens de consommation sont réalisées par des prestataires externes. Sûrement en raison d'une faible concurrence, le service rendu n'est pas satisfaisant (délai très important, rapport inexact,...).

En externalisant les analyses, le SCL perdra au fur et à mesure sa capacité à développer de nouvelles méthodes par manque de pratiques. Pour cette même raison, les agent-es perdront leurs connaissances des techniques et des produits ce qui rendra l'appui technique, aux deux directions générales DGCCRF et DGDDI, moins pertinent.

Dans cette lettre de mission les personnels du SCL sont les grands oubliés. Aucune étude de l'impact social des différents scénarios d'évolution du SCL n'est demandée. Les différents laboratoires du SCL sont très éloignés les uns des autres. La fermeture d'un ou plusieurs laboratoires aurait des conséquences importantes pour la vie des personnels et par conséquent pour le service. Par le passé, le regroupement des laboratoires de Paris et de Massy en a été un exemple. Sur les 31 agent-es de Paris devant être affecté-es à Massy, 14 collègues donc presque 50 % des effectifs ont exprimé leur souhait de ne pas rejoindre leur nouveau lieu d'affectation. Finalement 8 agent-es ont quitté le SCL pour ne pas rejoindre ce laboratoire. Cette fermeture a donc eu un impact négatif sur la vie des collègues (stress engendré par ce changement de vie, réorientation forcée,...). Elle a aussi des conséquences négatives pour le service qui a perdu des compétences et de l'expérience. A ceci s'ajoute les menaces de fermetures qui font peser une épée de Damoclès depuis des années, et les conséquences des baisses d'effectifs sur les conditions de travail au quotidien.

Pourtant, le SCL est régulièrement mis en avant pour montrer l'action de l'Etat en matière de sécurité des produits (Fipronyl, ou oxyde d'éthylène par exemple) ou de crise sanitaire (masques et Gels Hydro Alcooliques). Son réseau est performant grâce à l'implication des personnels. Si les transformations du réseau du SCL font fuir une partie des agent-es cela sera contre-productif.

Pour **solidaires**, il est indispensable pour le SCL d'avoir à la fois une taille critique, mais aussi suffisamment d'analyses de routine à traiter pour répondre à la fois aux demandes courantes mais aussi aux crises pour lesquelles le SCL est amené à intervenir. Remettre en cause l'organisation et le fonctionnement du SCL dégraderait l'exercice des missions de la Douane beaucoup, de la DGCCRF énormément et du service public infiniment !